RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 11/12/2023
077-217700731-20231207-DE_040_2023-DE

DÉPARTEMENTSEINE ET MARNE **ARRONDISSEMENT**PROVINS

MAIRIE Chalautre la Petite



Délibération N° 10 _2023

Membres

En exercice : 12 Présents : 8

Votants: 10 dont 2 pouvoirs

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Date de la convocation

28/11/2023

Affichage:

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 décembre les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle polyvalente communale, sous la Présidence de **Mme Chantal BELLACHE, le maire**

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, Mme Pascale ROULET, Monsieur Lucien LE COZE, Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Marina GALLAY

ABSENTS EXCUSÉS: Mmes Fanny DA MOTA, Julia DOMINGUES

ABSENTS NON-EXCUSÉS: M. Denis GRANDET, M. Jérôme MILLET

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Fanny DA MOTA à Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Julia DOMINGUES à Mme Chantal BELLACHE.

Madame Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

OBJET: DÉCISION MODIFICATIVE - Nº4 - 2023 MANQUE DECREDIT CHAPITRE 012

RF
SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/12/2023
077-217700731-20231207-DE_040_2023-DE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:

DEPENSES

RECETTES

Chapitre 011 – Article 615231	Entretien, réparations voiries	- 2000.00	
Chapitre 012- Article 6411	Personnel titulaire- charges titulaires - URSSAF – CNRACL	+ 2000.00	

TOTAL: 0.00 0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter les crédits supplémentaires au chapitre 012.

Avoir délibéré le Conseil Municipal **approuve** les écritures budgétaires ci-dessus énoncées et modifie les chapitres du budget primitif de l'exercice 2023 en conséquence.

Vote Conseil municipal Par 10 voix pour

0 voix abstention

0 voix contre

Fait et délibéré à Chalautre la Petite, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme,

(Seine-et

La Maire,

ntal BELLACHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours Pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif De Melun dans un délai de deux mois à compter de la Notification administrative peut-être aussi saisi par L'application informatique Télérecours citoyens Accessible sur le site internet